



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE PLOUMAGOAR

ARRÊTÉ

Portant autorisation d'une vente au déballage

Arrêté n°2025-59

Vu la loi n°96-603 du 05/07/1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

Vu le décret n°96-1097 du 16/12/1996 pris pour l'application de la loi ;

Vu la circulaire du 16/01/1997 portant sur la réglementation prévue par le chapitre 1<sup>er</sup>, Titre III de la loi du 05/07/1996 ;

Vu l'article L.310-2 du nouveau Code du Commerce ;

Vu la demande présentée par Madame Manuela MANZA, présidente du Comité des Fêtes de Ploumagoar, sollicitant l'autorisation d'organiser un vide grenier le samedi 7 juin 2025 ;

Vu les pièces figurant au dossier ;

ARRÊTE

**Article 1 :**

Madame Manuela MANZA, présidente du Comité des Fêtes de Ploumagoar, domiciliée rue des Chardonnerets à Ploumagoar, est autorisée à procéder à un vide grenier sur le parking situé rue de la Poste le samedi 7 juin 2025.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire de Ploumagoar est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- Madame Manuela MANZA
- La Direction Départementale de la Protection des Populations

A Ploumagoar, le 9 mai 2025

Le Maire,

